



MAIRIE DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Place Prudent Chollet ☎ 02.48.78.20.50

18240 Belleville sur Loire Fax 02.48.78.20.55

Site : www.bellevillesurloire.fr

E-mail : mairie@bellevillesurloire.fr

FLASH JUILLET 2016

CONSEIL MUNICIPAL



La prochaine réunion de Conseil Municipal se déroulera **le mercredi 20 juillet 2016 à 20h30.**

14 JUILLET 2016 : Commémoration de la Fête Nationale

A l'occasion de la Commémoration de la Fête Nationale du jeudi 14 juillet 2016, un dépôt de gerbe aura lieu à **10h** au monument aux morts.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



En raison du jeudi 14 juillet 2016, jour férié, la collecte des ordures ménagères sera avancée au mercredi 13 juillet 2016.

Les poubelles doivent être sorties la veille.

NOUVEAUX HABITANTS

Vous êtes arrivés sur la commune récemment, un livret d'accueil reprenant toutes les informations utiles à votre installation sur Belleville sur Loire est à votre disposition à la mairie. Vous pouvez également consulter notre site internet : www.bellevillesurloire.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, réuni le 29 juin 2016, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick Bagot, a procédé à l'ordre du jour et a décidé :

- De signer une convention avec la CDC Loire et Nohain de mise à disposition de deux agents de la piscine de Cosne (actuellement fermée pour travaux) qui seront affectés au sein de notre centre aquatique durant la saison estivale,
- De prendre en charge les frais de carburant, hébergement et restauration pour des agents partis en formation, ou qui se sont rendus au salon des Maires à Paris,
- De signer une convention avec le département du Loiret portant sur les conditions d'utilisation du centre aquatique par le collège Pierre Deszarnaulds de Chatillon sur Loire, durant l'année scolaire,
- De proroger jusqu'au 31 août 2016 le marché conclu avec une esthéticienne exerçant au centre aquatique, et de signer l'avenant correspondant,
- De donner délégation au Maire pour 3 attributions notamment :
 - la passation de marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant maximum de 90 000 € HT,
 - la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières,
 - d'ester en justice,
- De mettre en place des containers de stockage de matériel pour l'activité des animatrices de la Maison de Loire, installées au camping durant les travaux de réhabilitation,
- De retenir l'attributaire du lot « scénographie » concernant le marché de réhabilitation de la Maison de Loire,
 - △ Concernant les subventions attribuées pour les travaux de la Maison de Loire, Monsieur le Maire signale qu'il renonce à la subvention du Conseil Départemental du Cher d'un montant de 50 000 € au profit des communes du Cher récemment sinistrées par les inondations,
- De confier une mission de maîtrise d'œuvre à la société Tabbagh/Werner/Graziani pour le réaménagement de l'accueil et la mezzanine de la mairie,
- De retenir le coordonnateur SPS pour les travaux d'extension de l'accueil péri-scolaire,

- De réaliser les analyses obligatoires de recherche d'amiante dans les enrobés bitumineux avant de commencer les travaux de voirie,
- L'acquisition d'un chariot élévateur,
- De retenir la société Tabbagh/Werner/Graziani pour une mission de diagnostic et maîtrise d'œuvre pour les travaux d'étanchéité, isolation et ventilation de la toiture du complexe sportif,
- De retenir l'entreprise Asseline pour le lot placo/peinture dans le cadre des travaux de modification du système de sécurité incendie de l'hôtel restaurant Terre de Loire,
- D'approuver le rapport annuel de la SAUR, délégataire du service assainissement collectif de la commune,
- Prend connaissance du règlement de « la pêche au coup au plan d'eau des Genièvres », rédigé conjointement avec l'association BLCP,

L'assemblée est informée :

- De la notification de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la CDC Haut Berry Val de Loire et portant sur la restitution d'une compétence aux communes : « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'art. L 1425-1 du code général des collectivités territoriales »,
- Du démarrage des travaux d'aménagements sécuritaires route de Santranges lundi 4 juillet,
- Du départ du chef-escadron Samuel Pruniaux du PSPG de Sury-Près-Léré.

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

L'arrêté préfectoral n°2016-1-0708 pris en application de l'article L253-7-1 du code rural et de la pêche maritime fixant les mesures à mettre en œuvre pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des lieux fréquentés par des personnes vulnérables (établissements scolaires, crèches, haltes garderies, centres de loisirs, aires de jeux, terrains de sport, centres hospitaliers et hôpitaux, établissements de santé privés, maisons de santé, maisons de réadaptation fonctionnelle, établissements qui accueillent ou hébergent des personnes âgées, des personnes adultes handicapées ou des personnes atteintes de pathologie grave) est consultable sur le site internet www.bellevillesurloire.fr.

PREMIERE FÊTE DES TAP

Un grand merci aux parents et Bellevillois venus en grand nombre pour apprécier la première fête des TAP.

En effet, dans une salle des fêtes trop petite pour accueillir les enfants du RPI Belleville/Santranges, avec leurs parents, famille, amis, voisins, élus.

Bravo à vous les parents pour votre participation !

Bravo à toute l'équipe des TAP pour leur professionnalisme et investissement !

Je félicite mon adjointe, Madame Tatiana Lanternier pour cette idée novatrice que de réunir et de nous avoir fait découvrir, à tous présents, les ateliers TAP proposés à vos enfants, le tout réuni autour d'une soirée animée et appréciée par tous.

Je félicite également Nathalie Marchand, et toute l'équipe d'élus de la commission Affaires Scolaires.

Nous avons bien compris votre message... A l'année prochaine !

Monsieur le Maire

PECHEURS BELLEVILLOIS

A compter du 1^{er} juin 2016, les habitants de Belleville sur Loire seront autorisés à pêcher au plan d'eau des Genièvres, dès lors qu'ils se seront acquittés d'une cotisation de 25 € à l'année. Règlement à effectuer uniquement par chèque à l'ordre du BLCP.

Pour cela chaque Bellevillois âgé de plus de 16 ans devra se présenter en Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une photo d'identité pour retirer sa carte ainsi que le règlement de la pêche au coup.

Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans (**obligatoirement accompagnés d'un adulte ayant lui-même une carte**)

Il est impératif d'être en possession de la carte pour prétendre aller pêcher au plan d'eau.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Depuis du **9 juin 2016** le ramassage des ordures ménagères a lieu **le jeudi sur toute la commune.**

Les poubelles doivent être sorties la veille.

AMENAGEMENT SECURITAIRE

Route de Santranges.

A compter du 4 juillet 2016 et pour une période d'environ deux mois des travaux auront lieu rue du stade du carrefour de la rue Wittelsheim jusqu'à la sortie d'agglomération. A cette occasion, une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place.

HORAIRES DECHETS VERTS

Ouverture de la déchèterie les :

Lundi et mercredi 13h30 - 17h00

Samedi 10h00 - 12h00

DECHETERIE D'ASSIGNY

Ouverture de la déchèterie les :

Lundi, mercredi et samedi de 8h-12h et 13h30-18h30.

REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.**

**POSSIBILITE DE CONSULTER L'ARRETE DANS SON INTEGRALITE
EN MAIRIE ET SUR LE SITE INTERNET**

TAILLE DES HAIES

Il est demandé aux particuliers, pour la sécurité de chacun, de tailler ses haies.

BRULAGE DES DECHETS

Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

A ce titre, il est **strictement interdit** de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures etc... ainsi que les déchets ménagers.

SECURITE / FRICHES

En milieu aggloméré et à proximité de toute construction, toutes les parcelles en friches devront faire l'objet d'un nettoyage **avant le 1^{er} juillet** de chaque année.

Arrêté municipal du 9 juin 1998

TERRAINS DE TENNIS

Les terrains sont ouverts au public depuis le **vendredi 1^{er} avril 2016 de 8h à 21H** en libre accès. Un règlement d'utilisation est affiché à l'entrée des cours. Nous comptons sur le sens des responsabilités de chacun pour que ces cours ne soient pas dégradés. **Si tel n'était pas le cas nous serions dans l'obligation de réglementer et fermer l'accès à ces cours.**

INFOS



Le Bar Tabac PMU a ouvert ses portes.

Disponibilité de la presse régionale (Berry, Journal du centre, Le Gien, Le Sancerrois et le Régional de Cosne) dès le 4 juillet 2016.

Le café du Canal est ouvert :

- Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 6h30-13h30 et de 15h30 à 19h30,
- Le Samedi de 7h30 à 19h30,
- Le dimanche de 8h à 13h.

6 route de Sancerre. Tél. : 09.66.80.29.11

FOURNITURES SCOLAIRES

Pour tous les élèves des collèges et éventuellement des lycées, LEP, C.F.P.A.J etc...de la 6^{ème} et jusqu'à 16 ans (appréciés à la date de la rentrée), un bon d'achat d'une valeur de **40 €** sera disponible en mairie, pour l'achat de fournitures scolaires uniquement (sur présentation de la carte d'identité ou du livret de famille) **du 18 juillet au 30 septembre 2016**. Les fournitures scolaires seront à retirer à la librairie Bureau Vallée de Cosne sur Loire.

RECOMPENSE « BAC, BTS, DEUG »

Comme les années précédentes, le C.C.A.S. récompense tous les jeunes bacheliers, lauréats de la session de juin 2016 ainsi que les jeunes qui obtiendront le B.T.S. (Brevet de Technicien supérieur) où la validation de 2^{ème} année L.M.D. Un bon pour la librairie PAGE 58 à Cosne sur Loire, d'une valeur de **50 €** leur sera remis sur présentation d'un justificatif.

LES ELEVES A L'HONNEUR

Les élus de la commission scolaire ont remis le vendredi 17 juin aux élèves de CM2 la calculatrice nécessaire à la poursuite de leurs études en 6^{ème}. Par la même occasion, Mr Bagot, maire et conseiller départemental a offert aux élèves de 6^{ème}, un dictionnaire de français à l'initiative du conseil départemental du Cher.

Moment convivial entre camarades ...

Félicitations à tous pour cette année scolaire et bonne chance pour la poursuite de vos études.



DEROGATION VACANCES SCOLAIRES

L'arrêté dérogatoire nous rattachant à la zone A a été reconduit. Les écoliers de Belleville sur Loire auront leurs vacances scolaires d'hiver et de printemps 2017 en même temps que ceux de l'académie de Dijon.

Rentrée des élèves le jeudi 01 septembre 2016

Vacances de la Toussaint : du mercredi 19 octobre 2016 au jeudi 03 novembre 2016.

Vacances de Noël : du vendredi 16 décembre 2016 au mardi 03 janvier 2017

Vacances d'hiver : du vendredi 17 février 2017 au lundi 06 mars 2017

Vacances de printemps : du vendredi 14 avril au mardi 02 mai 2016

Fin des cours le vendredi 07 juillet 2017

RAMASSAGE SCOLAIRE HAMEAUX « DES CARRÉS ET DES CHEVREAUX »

Le ramassage en mini bus organisé gratuitement par la commune et permettant aux collégiens et lycéens de rejoindre le point de montée du gymnase et tous les soirs lors des retours de 17h05 et de 18h05 et le mercredi à 13h05 de regagner leur domicile **reprendra le jeudi 01 septembre 2016**, jour de la rentrée.

Aux Chevreaux : regroupement des jeunes au panneau d'affichage.
Passage à 7h15

Aux Carrés : regroupement des jeunes à l'entrée du lotissement R Foucher. Passage à 7h25

Dépose le soir et le mercredi midi aux mêmes endroits.

Inscription obligatoire au préalable en mairie auprès de Nathalie Marchand durant tout le mois de juillet.

RESTAURATION SCOLAIRE A L'ECOLE DE BELLEVILLE

ATTENTION QUELQUES CHANGEMENTS

A compter **du jeudi 01 septembre 2016**, jour de la rentrée scolaire, le système de facturation du restaurant scolaire évolue.

En accord avec les élus de la commission « Affaires Scolaires », vous recevrez un état mensuel des repas pris par votre enfant (système identique à celui des Loupiots). Vous n'achèterez plus de ticket le lundi matin, néanmoins, s'il vous en reste, vous pourrez les utiliser.

Chaque matin, Madame Emmanuelle Hossard, passera dans les classes pour relever le nom des enfants déjeunant le jour même. Pour un enfant en maternelle, n'oubliez pas de signaler à Mesdames Châlons, Pastori ou à l'enseignante s'il déjeune le midi.

Si un élève ne sait plus ou s'il oublie de signaler sa présence pour le repas, dans un souci de sécurité, nous le garderons et il déjeunera à l'école.

Nous conservons à l'identique notre souplesse de fonctionnement qui vous permet de décider le jour même si votre enfant reste à la cantine ou pas. Cependant, n'oubliez pas de vous inscrire au moins une semaine à l'avance en mairie pour la restauration du mercredi midi.

Les tarifs restent les mêmes (2,50 € pour un repas en primaire et 2 € pour un repas en maternelle).

Vous vous acquitterez de votre facture mensuelle, en réglant par chèque à l'ordre du trésor public ou en espèce en déposant votre règlement dans une enveloppe cachetée portant l'inscription *règlement restaurant scolaire* en le déposant dans la boîte prévue à cet effet dans l'enceinte de l'école, ou aux Loupiots ou en le remettant directement à Madame Hossard ou à Madame Marchand à la mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre Nathalie Marchand à la mairie au 02.48.78.21.35 ou Madame Tatiana Lanternier, maire adjoint (permanence à la mairie le mardi matin de 10h à 12h ou sur rendez-vous).

CLUB DE NATATION

Un projet de club de natation pour la compétition est en passe d'être créé sur la commune de Belleville sur Loire au centre aquatique des presles.

Une réunion publique à eu lieu le mardi 28 juin 2016 à 19h30 à la salle des mariages. A cette occasion les futurs entraîneurs et des représentants de la Fédération de natation ont expliqués les modalités de création du club et les perspectives d'entraînement (horaires, compétition, etc...). Si vous êtes intéressés par la création de ce club, vous pouvez joindre le centre aquatique au 02.48.72.64.57



**Vous êtes volontaires et vous aimez la compétition,
Aidez-nous à créer un Club de Natation
Pour la rentrée 2016/2017**



NOUVELLE ACTIVITE CET ETE

**Venez essayer tous
Les lundis et vendredis
De 14h à 15h
A partir du 4 juillet 2016**

Le WIGGLE BRIDGE

**Sans supplément de tarif
Max 6 personnes en même temps sur le jeu**



LES ARCHERS DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Samedi 4 juin, les archers de Belleville organisaient un concours spécial Jeunes et adultes débutants ; 9 archers y ont participé.

Dimanche 5 juin au matin, 51 archers se sont déplacés pour le Championnat du Cher et les archers bellevillois n'ont pas démerité dans leurs catégories : 2 Champions du Cher (Lucas Favazza et Philippe HUNEL) et 3 Vice-champions (Gaétan CORREY, Sylvie GAURY et Mario CASCHERA) ; dans la journée, 102 archers concouraient pour en tirer FITA (tir à 70 m) et tir Fédéral (tir à 50 m)".



BELLEVILLE RUGBY CLUB



ANIMATIONS SPORTIVES

L'association Belleville Rugby Club propose des animations sportives gratuites, **les mercredis 6 et 13 juillet 2016 de 10h00 à 16h00**, au terrain de Rugby.

Ouvert aux jeunes de 6 à 18 ans.

Pour les journées complètes prévoir votre pique-nique.



Vendredi 08 juillet
à 9 h

SUR RESERVATION

À bicyclette...le long des moulins de la Venelle



Parcours de 12 km environ (facile)
Location de vélo possible, prêt de siège enfant

La Venelle

Le long de la rivière la Venelle,
entre Santranges et Beaulieu



Venez découvrir la « coulée
des Moulins » et ses
anecdotes savoureuses.



Pause gourmande et
conviviale sur le chemin.

Tarifs hors location vélo :
Adhérents gratuit, non adhérents 6€, enfants 5€
Renseignements et réservation :
Maison de Loire du Cher 02 48 72 57 32



Sorties en gabare de Loire à tarif réduit :

“A bord d’une gabare de Loire” les 15/07 et 29/07 à 14 h 30 :

Embarquez à bord d’une gabare pour admirer les paysages de Loire, ses îles, ses bancs de sable et observer ses habitants sauvages...à poils et à plumes.

Une dégustation de produits issus de la pêche traditionnelle en Loire est proposée à chaque balade.

La balade aura lieu à Saint Satur/Saint Thibault.

Cette balade en bateau vous est proposée à tarif promotionnel en juillet **si vous la réservez auprès de la Maison de Loire du Cher**, tarif adultes : 13€ (au lieu de 15€) et enfants : 9€ (au lieu de 10€)



SAMEDI 23 JUILLET 2016



FETE

de la MADELEINE

A l'étang des Genièvres

Organisée par l'association « FAUT QUE CA TOURNE »

8 H : BROCANTE - Vide grenier

Pour tout renseignement, appeler Mélanie au 06.88.01.88.22

14H30: ANIMATIONS

Baptême de Jet Ski, Manèges forains, Tour de poney, Trampoline, Structures gonflables, Caricaturiste, PATSY, maquillage enfant ...

21 H : BAL DISCO

FEU D'ARTIFICE à la tombée de la nuit

(Offert par la municipalité)

REPAS CHAMPETRE (midi et soir)



Brocante - Vide Grenier

Organisée par l'association « Faut que ça tourne »

1 – DATE ET LIEU :

La brocante aura lieu le : **SAMEDI 23 JUILLET 2016** à l'Etang des Genièvres.

2 – LES INSCRIPTIONS :

L'inscription ne sera définitive, **qu'après réception des pièces à fournir** (voir ci-dessous).

- Demande d'inscription brocante remplie complètement
- Photocopie de la carte d'identité pour les amateurs ou de la carte professionnelle,

3 - TARIF :

Les 4 premiers mètres sont gratuits (longueur d'une voiture).
Chaque mètre supplémentaire est fixé à 2,00 €.

4 - LES EMPLACEMENTS :

Ils seront attribués le samedi matin dans l'ordre d'arrivée des exposants. En aucun cas, l'exposant se placera où il le voudra. Les exposants pourront se présenter à **partir de 6h00.**

5 - RESPONSABILITE :

L'exposant sera responsable de son stand. Les organisateurs bénévoles déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, accident, dégradation volontaire ou involontaire et autre évènement néfaste.

A leur départ, les exposants **devront laisser leur emplacement propre.** **En aucun cas il ne sera admis de dépôt de marchandises invendues ou de débris sur la zone de brocante après le départ de l'exposant.**



DEMANDE D'INSCRIPTION BROCANTE :

SAMEDI 23 JUILLET 2016

Nom ou raison social :

Adresse complète :

.....

Tel : Email :

Amateur	Professionnel
Pièce d'identité	N° Registre du commerce ou des
N° :	Métiers :
Délivrée le :
à :	Délivrée le :
	à :

Emplacement : **4 mètres gratuits** + M x 2,00 € = Euros.

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Vendre que des objets personnels ou usagés
- Ne pas avoir participé à 3 autres manifestations de même nature au cours de l'année

Fait le à

Mme BERTAUX Mélanie (secrétaire de l'association)
11 rue des petits boulat's – 18240 Sury-près-Léré
Tél : 09.54.97.99.98 ou 06.88.01.88.22

BELLEVILLE-SUR-LOIRE

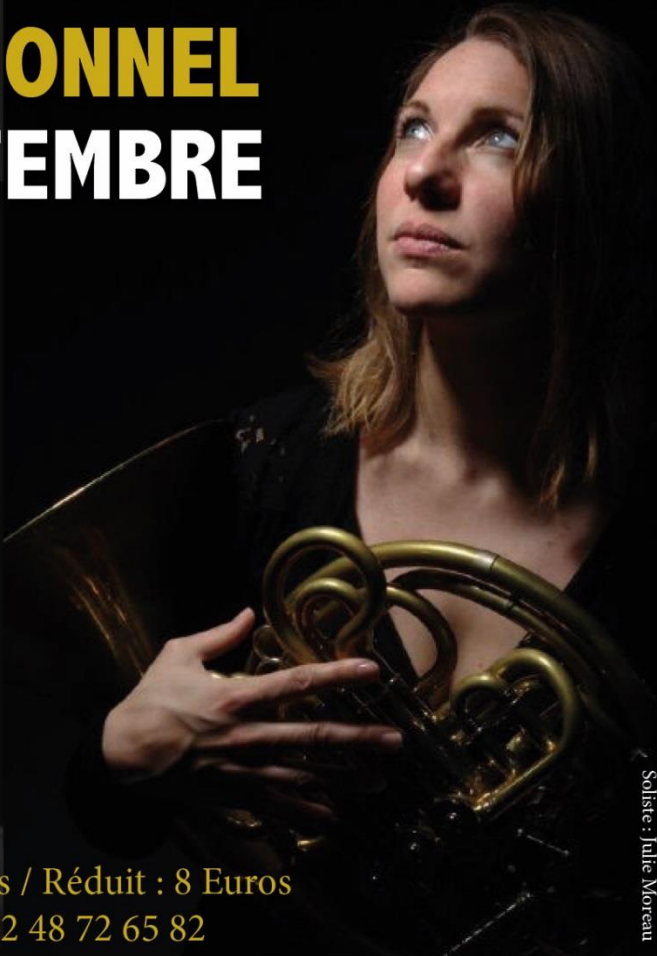
SAISON 2016 OFFICE MUNICIPAL CULTUREL

CONCERT EXCEPTIONNEL

VENDREDI 9 SEPTEMBRE

20H30 salle des fêtes

Direction : Simon Proust



Soliste : Julie Moreau

Plein Tarif : 10 Euros / Réduit : 8 Euros
Réservation : 02 48 72 65 82

J. HAYDN *Symphonie N°48*

W. A. MOZART *Concerto pour cor N°3*

L. v. Beethoven *Symphonie N°1*

Orchestre Symphonique Région Centre-Val de Loire/Tours

L'Orchestre obtient depuis quelques années une reconnaissance aussi bien nationale qu'internationale, tant pour ses activités symphoniques que lyriques. Formation à géométrie variable, l'Orchestre se produit avec des solistes de talent comme Renaud et Gautier Capuçon, Anne Queffélec, Fanny Clamagirand, Antoine Tamestit, Romain Leleu et bien d'autres... L'Orchestre a reçu les récompenses du monde musical professionnel avec un Diapason d'Or, l'Orphée d'Or de l'Académie du disque lyrique et le Diamant d'Opéra Magazine. L'Orchestre est à ce jour l'une des meilleures formations orchestrales françaises, de par la qualité de ses musiciens et l'originalité et la diversité de ses programmations.



Opéra Tours

Orchestre
Région
Centre-Val de Loire
Tours



VILLE DE
TOURS

Les concerts de l'Orchestre
sont portés par la Région



ACADÉMIE INTERCOMMUNALE

MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE - CINÉMA

RENTÉE
2016/2017
INSCRIPTIONS EN JUIN
COURS EN SEPTEMBRE

BELLEVILLE-SUR-LOIRE
SANCERRE / SAVIGNY-EN-SANCERRE

JAZZ VOCAL
CLAQUETTES
CHŒUR ENFANTS
SOLFEGE-HARMONIE
CHŒUR DE SANCERRE
MUSIQUES ACTUELLES
THÉÂTRE ENFANTS
THÉÂTRE IMPRO.
EVEIL MUSICAL
BAC MUSIQUE

BATTERIE
GUITARE
PIANO
ORGUE
BANJO
BASSE
BOUZOUKI
MANDOLINE

DES TARIFS ATTRACTIFS SOUTENUS PAR LES COLLECTIVITÉS
à partir de 4 ans et 90€ l'année

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique - Conception/réalisation : www.academiedemusique.com



RENSEIGNEMENTS : 02 48 72 65 82

www.academiedemusique.com

6 route des Germains 18240 Belleville-sur-Loire
bellevilleacademie@orange.fr





*Union Bellevilloise
Football Club*



*L'Ecole de foot de l'Union Bellevilloise
Football Club
Et le Stade de Savigny en Sancerre*

*En prévision de la saison 2016-2017.
Si tu aimes jouer au foot, que tu sois une
fille ou un garçon, viens nous rejoindre.*

Pour plus d'informations contacter :

Sébastien au **06.45.27.63.95** si tu es né en
2008 ou après.

Bruno au **06.69.73.71.35** si tu es né en
2007 ou avant.

DANS 11 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
ET CANTONS RURAUX DU DÉPARTEMENT
DU 7 JUILLET AU 26 AOÛT 2016

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
VIERZON SOLOGNE BERRY

PLOU (et son canton)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
ARNON BOISCHAUT CHER

SAINTE-THORETTE
(et son canton)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

PLAIMPIED-GIVAUDINS
(et son canton)

LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS
(et son canton)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU SANCERROIS

BOULLERET (et son canton)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DES TROIS PROVINCES

BAUGY (et son canton)

12 > 17 ANS

**ÉTÉ
SPORTIF ET CULTUREL**

2016

BOULLERET du 8 au 12 août

(Danse, Cinéma Mash Up, Atelier BD, Descente de Loire, Cirque)

Inscription en Mairie 02 48 72 31 15



Madame, Monsieur,

Boulleret accueillera du 8 au 12 août et pour la sixième année, « l'Été sportif et culturel dans le Cher » mis en place par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural avec l'appui de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Cette opération est principalement financée par le Conseil Départemental du Cher et l'Etat. La CAF, la MSA, Cher Emploi Animation, Ciclic et la Commune de Boulleret participent financièrement au dispositif qui s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans du canton de Léré et des alentours.

Les activités proposées seront encadrées par des animateurs diplômés d'Etat.

Une participation de 15 € par enfant est demandée aux familles à l'inscription, payable par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les horaires : chaque jour de 10 h 00 à 16 h 30 avec possibilité d'emmener son casse-croûte pour déjeuner tous ensemble sous l'autorité des animateurs chargés de l'encadrement.

Au programme cette année à Boulleret : Danse, Cinéma Mash Up, Atelier BD, Descente de la Loire, Cirque

Les bulletins d'inscriptions sont à rapporter impérativement en mairie de Boulleret.
Attention le nombre de places est limité.

Pour tout renseignement : Mairie de Boulleret 02.48.72.31.15 demander Mme Laurence Trottier.

En souhaitant que votre fille (fils) puisse en profiter.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Louis BILLAUT



Mairie de BOULLERET

